



Il n'y a plus de doute : le ramassage d'ordures sera désormais assujéti à la loi sur la concurrence dans la capitale politique du Cameroun. D'après des informations fiables recueillies à la Communauté urbaine de Yaoundé (CUY), .

En effet, la Communauté urbaine de Yaoundé, la super-mairie de la capitale, a annoncé avoir signé un contrat avec un groupement dénommé Urbbandna/Ambiafrica/Lipor, en vue d'assurer le ramassage des ordures dans trois communes de la capitale (Yaoundé III, VI et VII).

L'arrivée de ce premier concurrent d'Hysacam sur le marché du ramassage des ordures ménagères au Cameroun obéit à une instruction du gouvernement visant à ouvrir ce marché à la concurrence, à cause des difficultés du premier opérateur à remplir son contrat.